



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2016-113

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

DDT 79

79-2016-09-12-004 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Alain Jacobsoone Directeur départemental des territoires (12 pages)	Page 3
79-2016-09-13-001 - Arrêté portant subdélégation de signature (32 pages)	Page 16
79-2016-09-12-003 - Gestion déconcentrée agents berkani et PETPE (4 pages)	Page 49

DIRECCTE ALPC

79-2016-09-05-005 - subdélégation signature inspection du travail DIRECCTE UD79 du 5 septembre 2016 (6 pages)	Page 54
--	---------

DDT 79

79-2016-09-12-004

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Alain
Jacobsoone Directeur départemental des territoires



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Secrétariat Général

ARRÊTÉ portant délégation de signature générale à M. Alain JACOBSONNE, directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres

Le Préfet des Deux-Sèvres

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 21 décembre 2015 portant nomination de M. Didier DORE en qualité de secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015, portant charte de la déconcentration ;

VU l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 6 décembre 2012 nommant M. Alain JACOBSONNE en qualité de directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, à compter du 1er janvier 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 portant organisation de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Alain JACOBSSOONE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétence de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres, ainsi que toutes mesures d'ordre interne relatives à l'organisation et au fonctionnement de la direction départementale des territoires, détaillés ci-après:

TITRE 1- ADMINISTRATION GENERALE

I - Gestion des personnels

Gestion des personnels dans le cadre notamment de l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles

Décisions d'octroi de congés	
1	Congé annuel et jours ARTT
2	Congé en cas de maladie (octroi et renouvellement), congé de grave maladie, congé de longue maladie et de longue durée à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, congé pour accident de travail, de service ou de trajet, maladie professionnelle
3	Congé pour maternité ou adoption, de paternité
4	Congé bonifié
5	Congés prévus par le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics
6	Autorisation pour l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps
Décisions d'octroi d'autorisations	
7	Autorisation d'absence pour événements de famille
8	Autorisation spéciale d'absence diverses : pompiers volontaires, agents candidats à des élections locales nationales ou européennes, parents d'élèves, pour la participation aux travaux des assemblées électives et des organismes professionnels, jury d'assises, intervenants départementaux de sécurité routière
9	Autorisation d'absence pour garde d'enfants malades
10	Autorisation d'absence pour activités liées à la MGET, SMAR, ASCET, ASMA, CLAS
11	Autorisation spéciale d'absence pour préparation aux concours et examens professionnels
12	Autorisation d'absence pour fêtes religieuses
Décisions relatives à différentes positions	
13	Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité
14	Octroi d'autorisation de travail à mi-temps pour raison thérapeutique, sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur
15	Octroi et renouvellement d'autorisation de travail à temps partiel après avis du directeur régional en cas d'augmentation de quotité
16	Retour dans l'exercice des fonctions à temps plein après avis du directeur régional
Décisions disciplinaires	
17	Toutes les sanctions et actes de procédures prévus à l'article 66 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, limitées aux sanctions du premier groupe
Décisions d'attributions de la nouvelle bonification indiciaire	
18	NBI - liste des postes éligibles au titre des 6 ^{ème} et 7 ^{ème} tranches de l'enveloppe Durafour dans la limite du décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001
19	NBI – décision individuelle dans la limite des points de NBI
Gestion de personnel contractuel	
20	Décisions de recrutement de personnel contractuel ou vacataire

21	Octroi aux personnels non titulaires des congés administratifs et de maladie
Divers	
22	Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents constatés
23	Établissement et signature des cartes professionnelles, cartes d'identité de fonctionnaires
24	Ordres de mission permanents
25	Autres ordres de mission (ponctuels, classiques, formation)
26	Exercice du droit de grève : signature des ordres de maintien dans l'emploi

II- Affaires juridiques et gestion patrimoniale

Responsabilité civile et contrôle de légalité	
27	Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers
28	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de circulation
29	Demande des pièces complémentaires pour les actes soumis au contrôle de légalité de l'urbanisme
Gestion du patrimoine immobilier (domaine privé de l'État) affecté à la DDT	
30	Représentation de l'administration utilisatrice auprès du directeur départemental des finances publiques (France Domaine)
31	Concessions de logements par utilité ou nécessité absolue de service

TITRE 2 – ROUTES ET TRANSPORTS

Exploitation des routes	
1	Interdiction ou réglementation ponctuelle de la circulation intéressant un gestionnaire de voirie Interdiction ou réglementation de la circulation intéressant plusieurs gestionnaires de voirie
2	Élaboration et notification aux collectivités territoriales de la position de l'État sur les mesures d'exploitation des routes à grande circulation autres que les routes nationales
3	Gestion et suivi des systèmes de contrôles sanctions automatisés
4	Réalisation d'enquête publique de circulation sur les routes (art.D111 du code de la route)
5	Autorisation de circulation des petits trains routiers
6	Autorisation d'équiper de feux bleus les véhicules de la SNCF et ceux des gestionnaires de voiries
Transports routiers	
8	Autorisations individuelles de transports exceptionnels
9	Dérogations préfectorales exceptionnelles pour les transports permettant de répondre à une situation de crise
10	Dérogations préfectorales à titre temporaire
11	Délivrance des certificats aux entreprises de travaux publics et bâtiments soumises aux obligations de défense
12	Recensement des entreprises de travaux publics et de bâtiment au titre de la défense.
13	Réglementation de circulation des véhicules de transport intéressant plusieurs gestionnaires
Chemins de fer d'intérêt général	
14	Suppression ou remplacement des barrières de passages à niveau
15	Classement et réglementation des passages à niveau

TITRE 3 - ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE

1	Agrément des établissements ou organismes intervenant en matière de formation
2	Matière relevant de l'arrêté EQUUS 01 000 26 A du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des

	établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière. Délivrance des agréments des établissements Sanctions concernant les établissements
3	Matières relevant de l'arrêté EQUUS 0100029 A modifié relatif aux conditions d'agrément des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la ré-insertion sociale ou professionnelle ; Délivrance des agréments des organismes Sanctions concernant les établissements
4	Matières relevant de l'arrêté EQUUS 01 00832 A du 1er juin 2001 relatif à l'exploitation des établissements assurant, à titre onéreux, la formation des candidats au brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière. Délivrance des agréments des établissements Sanctions concernant les établissements Évaluation et contrôle de l'établissement
5	Matières relevant de l'arrêté EQUUS 0201964 A du 18 décembre 2002 fixant les conditions de réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière. Délivrance de l'avis sur le dossier présenté par l'organisme ou l'établissement candidat (article 4) Mise en œuvre de la procédure préalable de retrait de l'autorisation d'assurer la formation (article 6-2alinéa) Retrait de l'autorisation d'assurer la formation
6	Matières relevant de l'arrêté EQUUS 01 000 27 A du 8 janvier 2001 modifié fixant les conditions d'agrément de la formation à la capacité de gestion pour exploiter, à titre onéreux, un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière Délivrance des accusés réception des demandes et des courriers concernant les dossiers incomplets Délivrance de l'agrément ou du refus d'agrément (article 3) Retrait de l'agrément (article 5)
7	Matières relevant de l'arrêté EQUUS0301874A du 17 décembre 2003 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière Délivrance de l'agrément des établissements pouvant assurer la formation au brevet de sécurité routière Mise en œuvre de la procédure contradictoire pour le retrait de l'agrément Retrait de l'agrément.
8	Autorisations d'enseigner Matières relevant de l'arrêté EQUUS 01 000 17 A du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière Délivrance de l'autorisation d'enseigner Sanctions concernant les titulaires de l'autorisation d'enseigner
9	Commission départementale de la sécurité routière – section conduite et enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière : - Détermination de l'ordre du jour - Secrétariat de la commission - Présidence de la commission
10	Permis de conduire à 1 euro par jour : conventions prévues par l'arrêté EQUUS 05 01458A du 29 septembre 2005 passées entre l'État et les établissements d'enseignement relatives aux prêts ne portant pas intérêt destinés aux formations à la conduite de véhicules de catégorie A et B et à la sécurité routière

TITRE 4 - POLICE DES VOIES NAVIGABLES

1	Interruption de la navigation et chômage partiel
---	--

TITRE 5 - POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

1	Actes et décisions relatifs à la police administrative de l'environnement relevant des articles L.170-1 à L.173-12 du Code de l'environnement, à l'exception des sanctions administratives faisant suite à une mise en demeure.
---	---

TITRE 6 - PUBLICITÉS, ENSEIGNES ET PRÉ-ENSEIGNES

1	Actes et décisions relatifs aux déclarations et autorisations de publicités, d'enseignes et de pré-enseignes
2	Mise en demeure de mise en conformité
3	Sanctions administratives

TITRE 7 - EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES

1	Actes et décisions d'autorisation et déclarations prises en référence au livre II « milieux aquatiques » de la partie législative du Code de l'environnement, soit les articles L.210-1 à 216-13 dudit code à l'exception des actes pour lesquels une enquête publique est requise par les textes, des arrêtés cadre et décisions de restriction concernant la gestion quantitative et des décisions prises en application de l'expérimentation issue du décret 2014-751 du 1 ^{er} juillet 2014 (autorisation unique).
2	Actes et décisions prises en application des articles L.253-1 à L.253-18 du Code rural et de la pêche maritime, ainsi que l'article L.114-1 du même code, relatifs à la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytosanitaires
3	Actes et décisions relatives à l'agrément des vidangeurs de systèmes d'assainissement non collectif conformément à l'article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique

TITRE 8 - FORETS

1	Actes et décisions relatifs à la délivrance du certificat d'origine pour les bois bruts
2	Actes et décisions relatifs aux autorisations de défrichement, sauf les décisions prises en application de l'expérimentation issue du décret 2014-751 du 1 ^{er} juillet 2014 (autorisation unique)
3	Levée de l'engagement de non démembrement de l'unité de gestion forestière
4	Actes et décisions relatifs aux autorisations de coupe dans les propriétés forestières placées sous régime spécial d'autorisation administrative
5	Actes et décisions relatifs à l'octroi de la prime au boisement des surfaces agricoles
6	Soumission au régime forestier de terrains de collectivités ou personnes morales pour des superficies inférieures à un hectare
7	Actes et décisions relatifs aux subventions en matière d'investissement forestier
8	Actes et décisions relatifs à la délivrance de certificats fiscaux
9	Levée de présomption de salariat pour toute personne occupée, moyennant rémunération, dans les exploitations ou entreprises de travaux forestiers définis à l'article L. 722-3 du code rural et de la pêche maritime
10	Aides publiques relatives aux investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts : mesure 8 du PDRR 2014-2020
11	Actes et décisions relatifs aux dispositifs du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCE) : opération 4.4.1 du PDRR 2014-2020

TITRE 9 - CHASSE

1	Actes et décisions relatifs aux autorisations individuelles d'entraînement, concours et épreuves de chiens de chasse ou d'oiseaux de fauconnerie
2	Actes et décisions relatives au territoire de chasse et au fonctionnement des Associations Communales et Intercommunales de Chasse Agréées
3	Actes et décisions relatives à l'institution et au fonctionnement des réserves de chasse et de faune sauvage
4	Actes et décisions relatives à l'exploitation de la chasse sur le domaine public fluvial
5	Actes et décisions relatives aux enclos et aux établissements professionnels de chasse à caractère commercial
6	Mesures de protection du gibier
7	Actes et décisions relatifs à l'application du schéma départemental de gestion cynégétique
8	Actes et décisions relatives à la capture, à la commercialisation et au transport de gibier dont les autorisations d'utilisation de sources lumineuses pour comptages ou captures de gibier à des fins scientifiques
9	Actes et décisions relatives à la gestion cynégétique (plan de chasse, plan de gestion cynégétique)
10	Actes et décisions relatives à l'indemnisation des dégâts de gibiers
11	Actes et décisions relatives à la destruction des animaux nuisibles : . louvererie, battues administratives, agrément des piégeurs, droits des particuliers . suspension de l'agrément des piégeurs
12	Actes et décisions relatifs aux autorisations individuelles et exceptionnelles de capture de lapins avec bourses et furets dans les communes où ils ne sont pas classés nuisibles
13	Actes et décisions relatives aux établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée dont : . la délivrance des certificats de capacités . la délivrance des autorisations d'ouverture des établissements
14	Délivrance de certificat de capacité de conduite d'animaux appartenant à des espèces de gibiers dont la chasse est autorisée
15	Actes et décisions relatifs aux autorisations d'ouverture d'un établissement d'élevage, de vente et de transit d'espèces de gibier dont la chasse est autorisée

TITRE 10 - PECHE

1	Institution des réserves de pêche
2	Actes et décisions relatifs aux autorisations d'évacuation et de transport de poissons retenus ou mis en danger par l'abaissement artificiel du niveau des eaux
3	Actes et décisions relatifs aux autorisations de capture, de transport ou de vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques
4	Actes et décisions relatifs aux autorisations d'introduction de poissons d'espèces non représentées dans les cours d'eau
5	Actes et décisions relatifs aux autorisations de transport à des fins scientifiques de poissons d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques
6	Déclaration d'existence de piscicultures
7	Actes et décisions relatifs aux agréments et retraits d'agrément des associations agréées de pêche et de pisciculture, de l'association départementale de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public
8	Actes et décisions relatifs aux agréments et retraits d'agrément des présidents et trésoriers des associations agréées de pêche et de pisciculture, de l'association départementale de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public

9	Contrôle de l'utilisation des ressources et de l'exécution des obligations statutaires des associations agréées de pêche et de pisciculture, de l'association départementale de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public
10	Contrôle des élections du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
11	Contrôle de l'utilisation des ressources et de l'exécution des obligations statutaires de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
12	Actes et décisions relatifs aux autorisations de concours de pêche dans les eaux de première catégorie
13	Arrêtés et avis annuel fixant les dates et conditions de la pêche dans le département des Deux-Sèvres
14	Actes et décisions relatifs au classement piscicole des cours d'eau
15	Actes et décisions relatifs aux conditions de pêche des poissons migrateurs
16	Proposition de transaction lorsque l'infraction constitue une contravention

TITRE 11 - PROTECTION DE LA NATURE

1	Actes et décisions relatifs aux autorisations exceptionnelles de prélèvement, de capture, de détention, de transport, d'utilisation portant sur des spécimens d'espèces protégées. Autorisations individuelles de tirs d'oiseaux de l'espèce <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i> (grand cormoran) délivrées dans le cadre de la prévention des dégâts sur la vie piscicole.
2	Actes et décisions relatifs aux autorisations exceptionnelles d'utilisation, de transport, de production, de détention, d'importation, d'exportation portant sur des animaux d'espèces non domestiques et des végétaux d'espèces non cultivées et de leurs semences ou parties de plantes. Détention de rapaces pour la chasse au vol
3	Actes, décisions et conventions relatifs à Natura 2000 à l'exception des arrêtés portant définition de périmètres, composition de comités de pilotage et approbation de documents d'objectifs (DOCOB)
4	Actes et décisions relatifs aux autorisations, ou de refus d'autorisation, au titre du régime propre à Natura 2000 selon les articles R414-27 et suivants du code de l'environnement
5	Actes et décisions relatifs aux contrats NATURA 2000 : opérations 7.6.2 et 7.6.3 du PDRR 2014-2020

TITRE 12 - HABITAT

1	Actes et décisions relatives aux autorisations prévues par le code de la construction et de l'habitation de démolition, de transformation ou de changement d'affectation de locaux à usage d'habitation
2	Actes et décisions relatives à l'octroi des prêts locatifs sociaux pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs ou de louer ces logements, ou de transférer les prêts
3	Actes et décisions relatives à l'octroi de prêts sociaux de location accession pour la construction ou l'acquisition de logements neufs, ou de transfert des prêts
4	Actes et décisions relatives aux maîtrises d'ouvrage urbaines et sociales
5	Actes et dérogation aux normes de surface, d'ancienneté, de nature de travaux ou de coût pour les opérations d'acquisition – amélioration
6	Actes et conventions avec les propriétaires de logements locatifs construits, acquis ou améliorés avec des aides accordées par l'État
7	Actes et décisions d'octroi de subvention pour la production de logements sociaux en PLUS ou PLA-I aux organismes HLM, aux collectivités locales, ou associations agréées

8	Actes et décisions d'octroi de subvention pour la réhabilitation de logements sociaux en PALULOS aux organismes HLM ou collectivités locales
9	Actes et décisions relatives aux autorisations exceptionnelles d'engager avant la notification de la subvention les travaux à financer avec l'aide d'un PLUS, PLA-I ou d'une PALULOS
10	Actes et décisions relatives aux financements concernant les dispositifs PASS
11	Actes et subventions destinées aux aires et à la sédentarisation des gens du voyage
12	Actes et décisions d'octroi de subvention pour surcharge foncière
13	Actes et décisions relatives aux autorisations à accorder aux organismes d'habitations à loyer modéré et aux collectivités territoriales, en application des articles L 443-7 à L 443-15-5 inclus du code de la construction et de l'habitation, la possibilité d'aliéner leurs logements sociaux
14	Actes relatifs au contrôle budgétaire des organismes HLM (dont le contrôle des loyers)
15	Actes et dérogations aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées (y compris infrastructures routières)
16	Actes et décisions relatives aux agendas d'accessibilité programmés pour les établissements recevant du public (ERP)

TITRE 13 - URBANISME ET DROIT DES SOLS

1	Notification au maire, ou au président de l'EPCI concerné, du cadre législatif et réglementaire à respecter, ainsi que des projets des collectivités territoriales et de l'État en cours d'élaboration ou existants et de l'ensemble des études techniques nécessaires à l'exercice de leur compétence en matière d'urbanisme dont il dispose, utiles à l'élaboration, la révision, la modification ou la mise à jour d'un SCOT, d'un PLU, d'un PLUi ou d'une carte communale. (article L132-2 du code de l'urbanisme)
2	Signature de l'avis de l'État dans le cadre des procédures de modification des PLU, PLUi et des POS dans le cadre de l'article L153-36 du code de l'urbanisme
3	Information aux maires sur les risques majeurs (article R125-11 du code de l'environnement)
Certificats d'urbanisme, permis de construire, d'aménager ou de démolir, décisions relatives aux déclarations préalables	
4	Actes et décisions relatives aux certificats d'urbanisme, permis de construire, d'aménager ou de démolir, décisions relatives aux déclarations préalables pour les projets réalisés pour le compte de l'État, de ses établissements publics ou de ses concessionnaires (article L422-2 du code de l'urbanisme)
5	Actes et décisions relatives aux certificats d'urbanisme, permis de construire, d'aménager ou de démolir, décisions relatives aux déclarations préalables pour les travaux qui sont soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites (article R422-2 du code de l'urbanisme)
6	Actes et décisions relatives aux permis de construire et décisions relatives aux déclarations préalables pour les ouvrages de production, de transport, de distribution, et de stockage d'énergie (article R 422-2 du code de l'urbanisme) hors décisions concernant les parcs éoliens, les parcs photovoltaïques au sol soumis à permis de construire et les unités de production de méthanisation et hors décisions prises en application de l'expérimentation issue du décret 2014-450 du 2 mai 2014 et de la loi 2015-992 du 17 août 2015 (autorisation unique).
Contestation et attestation certificat de conformité	
7	Contestation de la conformité des travaux au permis ou à la déclaration pour les projets réalisés pour le compte de l'État, de ses établissements publics ou de ses concessionnaires (article R462-6 du code de l'urbanisme)

8	Contestation de la conformité des travaux au permis ou à la déclaration soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites (article R462-6 du code de l'urbanisme)
9	Contestation de la conformité des travaux pour les ouvrages de production, de transport, de distribution, et de stockage d'énergie (article R 462-6 du code de l'urbanisme)
10	Attestation certifiant que la conformité des travaux avec le permis ou la déclaration préalable soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites n'a pas été contestée (article R462-10 du code de l'urbanisme)
11	Attestation certifiant que la conformité des travaux avec le permis ou la déclaration préalable pour les ouvrages de production, de transport, de distribution, et de stockage d'énergie n'a pas été contestée (article R 462-10 du code de l'urbanisme)
Autres actes ou décisions	
12	Lettres de notifications de la liste des pièces manquantes en cas de dossier incomplet et lettres de majorations et prolongations du délai d'instruction lorsque l'autorité compétente est celle indiquée au b) de l'article L 422-1 du code de l'urbanisme
13	Avis conforme du Préfet en application des articles L 422-5 et L 422-6 du code de l'urbanisme
14	Certificat constatant l'achèvement des travaux prescrits aux terrains de camping et parc résidentiel de loisir (article R.443-8 du code de l'urbanisme)
15	Les titres de recette délivrés en application de l'article 9-III de la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation et aux réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur

TITRE 14 - ACTIONS FONCIERES ET ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA)

Associations foncières d'aménagement foncier agricole et forestier	
1	Mise en valeur des terres incultes : mise en demeure des propriétaires et constatation de la renonciation ou de la non mise en culture dans les délais prescrits (art L125-1 à 15, R125-1 à 14 du code rural)
2	Dispositions conservatoires et clôture des opérations
3	Réorganisation foncière et plans d'échanges et travaux connexes
4	Envois en possession provisoire
5	Actes et décisions relatifs à la vie des associations foncières d'aménagement foncier agricole et forestier et au suivi de leurs opérations
6	Protections des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement, existants ou à créer et autorisation de destruction
Association syndicat autorisée	
7	Approbation des budgets, comptes administratifs, rôles des taxes Délibération, marchés et emprunts

TITRE 15 - PAIEMENTS DIRECTS EN FAVEUR DES AGRICULTEURS AU TITRE DES REGIMES DE SOUTIEN RELEVANT DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

1	Actes et décisions relatifs à la mise en œuvre de la politique agricole commune - premier pilier : régime de paiement de base, aides couplées aux productions et assurance récolte.
2	Actes et décisions relatives à la déclaration de surface (dossier PAC), aux demandes de paiement des différents soutiens spécifiques mis en œuvre dans le cadre de la politique agricole commune y compris les notifications de pénalité financière suite à des constats d'anomalie dans le cadre de contrôle administratif.

3	Actes et décisions relatives aux attributions de droits et de références dans le cadre du régime de paiement de base.
4	Actes et décisions relatifs aux régimes de sanctions et aux taux de réduction appliqués sur les soutiens directs relevant de la politique agricole commune suite aux contrôles sur place et/ou en télédétection.
5	Actes et décisions relatifs aux aides communautaires en faveur de filières agricoles particulières y compris les mesures conjoncturelles

TITRE 16 - PAIEMENTS RELATIFS AU SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL – PROGRAMME 2007-2013

1	Actes et décisions sur tous les dispositifs mis en œuvre dans le Document Régional de Développement Rural (volet régional du Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013), et dans les programmes LEADER 2007-2013.
2	Actes et décisions relatives à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
3	Actes et décisions relatives à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales nationales et/ou territorialisées ainsi que les actes et décisions d'octroi et/ou de déchéance relative à ces mesures
4	Actes et décisions relatifs aux dispositifs de modernisation des exploitations agricoles (PMBE, PPE, PVE)
5	Actes et décisions relatifs aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs, y compris les prêts bonifiés et les dispositifs inscrits dans le Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL).
6	Actes et décisions relatives aux aides en faveur de l'agriculture biologique.
7	Notifications des taux de réduction et pénalités appliqués aux aides du second pilier de la politique agricole commune, suite aux contrôles sur place, à la télédétection et/ou aux contrôles administratifs.

TITRE 17 - PAIEMENTS RELATIFS AU SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL – PROGRAMME 2014-2020

1	Actes et décisions relatives à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : mesure 13
2	Actes et décisions relatives à la mise en œuvre des aides en faveur de l'agro-environnement et du climat : mesure 10
3	Actes et décisions relatifs à l'aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité : opération 3.1.1
4	Actes et décisions relatifs aux dispositifs du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) : opérations 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.2.1, 6.4.2
5	Actes et décisions relatifs aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs, y compris les prêts bonifiés : opérations 6.1.1 et 6.1.2 ; et les dispositifs inscrits dans le Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL).
6	Actes et décisions relatifs aux aides aux investissements dans la création et le développement d'activité non agricole : opérations 6.4.1 et 6.4.3
7	Actes et décisions relatifs aux services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : opérations 7.3.1, 7.4.1, 7.5.1 et 7.6.4
8	Actes et décisions relatifs au soutien au développement local LEADER : mesure 19
9	Actes et décisions relatives aux aides en faveur de l'agriculture biologique : mesure 11
10	Notifications des taux de réduction et pénalités appliqués aux aides du second pilier de la politique agricole commune, suite aux contrôles sur place, à la télédétection et/ou aux contrôles administratifs.

TITRE 18 - ACTES ET DECISIONS LIES A L'EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

1	Actes et décisions d'autorisation ou de refus d'exploiter, mises en demeure et sanctions éventuelles y afférentes (art L 331-1 à L 331-11 du code rural)
2	Gestion du parcours à l'installation : Actes et décisions relatives au financement du Centre d'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisée (CEPPP) et centres de formation pour la réalisation des stages 21 heures. Agrément des maîtres exploitants. Actes et décisions concernant la bourse aux stagiaires et aux maîtres exploitants. Agrément et validation des plans de professionnalisation personnalisés (PPP).
3	Actes et décisions portant sur l'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et sur les modalités d'accès aux aides de la politique agricole communes (L 323-1 à L323-16 du code rural et de la pêche maritime).
4	Actes et décisions concernant les agriculteurs en difficulté.
5	Actes et décisions concernant la réinsertion professionnelle pour les agriculteurs en difficulté appelés à cesser leur activité agricole.
6	Actes et décisions relatifs aux calamités agricoles.
7	Actes et décisions relatifs aux crises conjoncturelles et des plans de soutien exceptionnel aux filières agricoles
8	Actes et décisions relatifs aux aides relevant du régime« de minimis ».
9	Actes et décisions relatifs aux aides à la mise aux normes des bâtiments d'élevage toutes filières confondues.
10	Actes et décisions relatives au changement de destination de terres agricoles (art. L 411.32 du code rural).
11	Ban des vendanges

TITRE 19 - ACTES ET DECISIONS RELATIFS AUX COURSES

1	Approbation des statuts des sociétés de courses de chevaux
2	Autorisation d'organiser des courses
3	Agrément des commissaires de courses
4	Approbation de la dévolution de l'actif net d'une société de courses
5	Approbation des statuts et des budgets des sociétés de courses de lévriers
6	Autorisation d'ouverture de cynodrome
7	Autorisation d'organiser des courses de lévriers à pari mutuel

TITRE 20 - BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

1	Actes et décisions relatives à l'information, à la prévention et au plan d'action
---	---

Article 2 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Alain Jacobsoone, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires, est autorisé à subdéléguer sa signature par arrêté pris en mon nom aux agents placés sous son autorité, pour les attributions qui lui sont déléguées par le présent arrêté.

Article 3 : Toutes les dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

NIORT, le 12 SEP. 2016

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Jérôme Gutton.

Jérôme GUTTON

DDT 79

79-2016-09-13-001

Arrêté portant subdélégation de signature

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Secrétariat Général

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature générale

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
VU l'arrêté du premier ministre en date du 6 décembre 2012, nommant M. Alain JACOBSONE, directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres à compter du 1er janvier 2013 ;
VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;
VU l'arrêté du premier ministre en date du 14 avril 2015 nommant M. Frédéric HENNEQUIN, directeur départemental des territoires adjoint des Deux-Sèvres à compter du 18 mai 2015 ;
VU le décret du Président de la République en date du 21 décembre 2015 portant nomination de M. Didier DORE en qualité de secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2015 portant organisation des services de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres ;
VU l'arrêté de M. le Préfet des Deux-Sèvres en date du 12 septembre 2016 portant délégation de signature à M. Alain JACOBSONE, directeur départemental des territoires ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :**Article 1er:**

Subdélégation de signature est donnée à M. **Frédéric HENNEQUIN**, Directeur Adjoint, pour signer au nom du Directeur départemental l'ensemble des actes visés dans l'arrêté préfectoral portant délégation de signature sus-visé.

Article 2:

Pour ses collaborateurs, la délégation de signature qui est conférée au Directeur départemental sera exercée dans les **limites et conditions** énumérées à l'**annexe 1** du présent arrêté.

Article 3:

La **désignation** de l'ensemble des collaborateurs visés à l'article 2 est précisée dans l'**annexe 2** du présent arrêté.

Article 4:

L'agent expressément désigné par le directeur ou le directeur adjoint pour assurer un intérim peut exercer les mêmes délégations de signature que l'agent qu'il remplace.

Article 5:

L'arrêté en date du 31 août 2016, publié au recueil des actes administratifs le 1^{er} septembre 2016, est abrogé.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de parution du présent arrêté au recueil des actes administratifs.


Le présent arrêté sera adressé à M. le Préfet des Deux-Sèvres (Mission de la Coordination Interministérielle).

Article 6:

Les chefs de services et les agents de la direction départementale des territoires bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Niort le 13 septembre 2016

Pour le Préfet,
Le Directeur départemental des territoires



Alain Jacobsoone

Annexe 1 (visée à l'article 2) :
à la subdélégation de signature donnée par Alain JACOBSSOONE

LIMITES ET CONDITIONS DE LA SUBDÉLÉGATION

D : Délégation donnée pour les Décisions

I : Délégation donnée pour les courriers réglementaires relevant de la procédure.

TITRE 1- ADMINISTRATION GENERALE

I - Gestion des personnels

Chef de service : chef du service et chef de service adjoint dans lequel l'agent est affecté

chef d'unité : chef de l'unité dans laquelle l'agent est affecté y compris les pôles territoriaux et chef de pôle adjoint

SG : chef du secrétariat général et chef adjoint du secrétariat général

SG/RHF : chef de l'unité ressources humaines du secrétariat général

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires		Niveau de subdélégation				Conditions de la subdélégation
		Chef de service	Chef d'unité	SG	SG/RHF	
Décisions d'octroi de congés						
1	Congé annuel et jours ARTT	D	D			
2	Congé en cas de maladie (octroi et renouvellement), congé de grave maladie, congé de longue maladie et de longue durée à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, congé pour accident de travail, de service ou de trajet, maladie professionnelle			D	D	
3	Congé pour maternité ou adoption, de paternité			D	D	
4	Congé bonifié			D	D	
5	Congés prévus par le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions	D	D	D	D	

	communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics					
6	Autorisation pour l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps			D	I	
Décisions d'octroi d'autorisations						
7	Autorisation d'absence pour événements de famille	D	D	D	D	
8	Autorisation spéciale d'absence diverses : pompiers volontaires, agents candidats à des élections locales nationales ou européennes, parents d'élèves, pour la participation aux travaux des assemblées électives et des organismes professionnels, jury d'assises, intervenants départementaux de sécurité routière			D	I	
9	Autorisation d'absence pour garde d'enfants malades	D	D	D	D	
10	Autorisation d'absence pour activités liées à la MGET, SMAR, ASCET, ASMA, CLAS			D	I	
11	Autorisation spéciale d'absence pour préparation aux concours et examens professionnels			D	I	
12	Autorisation d'absence pour fêtes religieuses			D	I	
Décisions relatives à différentes positions						
13	Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité			I	I	
14	Octroi d'autorisation de travail à mi-temps pour raison thérapeutique, sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur			D	I	
15	Octroi et renouvellement d'autorisation de travail à temps partiel après avis du directeur régional en cas d'augmentation de quotité			D	D	
16	Retour dans l'exercice des fonctions à temps plein après avis du directeur régional			D	D	
Décisions disciplinaires						
17	Toutes les sanctions et actes de procédures prévus à l'article 66 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, limitées aux sanctions du premier groupe			I	I	
Décisions d'attributions de la nouvelle bonification indiciaire						

18	NBI - liste des postes éligibles au titre des 6 ^{ème} et 7 ^{ème} tranches de l'enveloppe Durafour dans la limite du décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001			I	I	
19	NBI – décision individuelle dans la limite des points de NBI			D	I	
Gestion de personnel contractuel						
20	Décisions de recrutement de personnel contractuel ou vacataire			D	D	
21	Octroi aux personnels non titulaires des congés administratifs et de maladie	D	D	D	D	
Divers						
22	Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents constatés			I	I	
23	Établissement et signature des cartes professionnelles, cartes d'identité de fonctionnaires			I	I	
24	Ordres de mission permanents			I	I	
25	Autres ordres de mission (ponctuels, classiques, formation)	D	D	D	D	
26	Exercice du droit de grève : signature des ordres de maintien dans l'emploi			I	I	

II- Affaires juridiques et gestion patrimoniale

Chef de service : 27 – 31 chef du secrétariat général et chef adjoint du secrétariat général

Chef d'unité : 27 – 31 chef de l'unité affaires juridiques du secrétariat général

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires		Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
		Chef de service	Chef d'unité	
Responsabilité civile et contrôle de légalité				
27	Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers	I	I	
28	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de circulation	I	I	

29	Demande des pièces complémentaires pour les actes soumis au contrôle de légalité de l'urbanisme	D	D	
Gestion du patrimoine immobilier (domaine privé de l'Etat) affecté à la DDT				
30	Représentation de l'administration utilisatrice auprès du directeur départemental des finances publiques (France Domaine)	D	D	
31	Concessions de logements par utilité ou nécessité absolue de service	I	I	

TITRE 2 – ROUTES ET TRANSPORTS

Chef de service : chef de la mission sécurité routière et gestion de crises

Chef d'unité : chef de l'unité sécurité routière et gestion de crises de la mission sécurité routière et gestion de crises

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires		Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
		Chef de service	Chef d'unité	
Responsabilité civile et contrôle de légalité				
1	Interdiction ou réglementation ponctuelle de la circulation intéressant un gestionnaire de voirie Interdiction ou réglementation de la circulation intéressant plusieurs gestionnaires de voirie	D	D	
2	Élaboration et notification aux collectivités territoriales de la position de l'État sur les mesures d'exploitation des routes à grande circulation autres que les routes nationales	D	I	
3	Gestion et suivi des systèmes de contrôles sanctions automatisés	D	D	
4	Réalisation d'enquête publique de circulation sur les routes (art.D111 du code de la route)	D	D	
5	Autorisation de circulation des petits trains routiers	D	D	

6	Autorisation d'équiper de feux bleus les véhicules de la SNCF et ceux des gestionnaires de voiries	D	D	
Transports routiers				
8	Autorisations individuelles de transports exceptionnels	D	D	
9	Dérogations préfectorales exceptionnelles pour les transports permettant de répondre à une situation de crise	D	I	
10	Dérogations préfectorales à titre temporaire	D	I	
11	Délivrance des certificats aux entreprises de travaux publics et bâtiments soumises aux obligations de défense	D	D	
12	Recensement des entreprises de travaux publics et de bâtiment au titre de la défense.	D	D	
13	Réglementation de circulation des véhicules de transport intéressant plusieurs gestionnaires	D	D	
Chemins de fer d'intérêt général				
14	Suppression ou remplacement des barrières de passages à niveau	D	D	
15	Classement et réglementation des passages à niveau	D		

TITRE 3 - ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE

Chef de service : chef de la mission sécurité routière et gestion de crises

Chef d'unité : chef de l'unité éducation routière de la mission sécurité routière et gestion de crises

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires	Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
	Chef de service	Chef d'unité	

Enseignement de la conduite				
1	Agrément des établissements ou organismes intervenant en matière de formation	D	D	
2	Matière relevant de l'arrêté EQUUS 01 000 26 A du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière. Délivrance des agréments des établissements, sanctions concernant les établissements	D	D	Pas de subdélégation des sanctions
3	Matières relevant de l'arrêté EQUUS 0100029 A modifié relatif aux conditions d'agrément des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la ré-insertion sociale ou professionnelle ; Délivrance des agréments des organismes, sanctions concernant les établissements	D	D	Pas de subdélégation des sanctions
4	Matières relevant de l'arrêté EQUUS 01 00832 A du 1er juin 2001 relatif à l'exploitation des établissements assurant, à titre onéreux, la formation des candidats au brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière. Délivrance des agréments des établissements Évaluation et contrôle de l'établissement, sanctions concernant les établissements	D	D	
5	Matières relevant de l'arrêté EQUUS 0201964 A du 18 décembre 2002 fixant les conditions de réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière. Délivrance de l'avis sur le dossier présenté par l'organisme ou l'établissement candidat (article 4) Mise en œuvre de la procédure préalable de retrait de l'autorisation d'assurer la formation (article 6-2alinéa), retrait de l'autorisation d'assurer la formation	D	D	Pas de subdélégation du retrait de l'autorisation

6	<p>Matières relevant de l'arrêté EQUUS 01 000 27 A du 8 janvier 2001 modifié fixant les conditions d'agrément de la formation à la capacité de gestion pour exploiter, à titre onéreux, un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière</p> <p>Délivrance des accusés réception des demandes et des courriers concernant les dossiers incomplets</p> <p>Délivrance de l'agrément ou du refus d'agrément (article 3), retrait de l'agrément (article 5)</p>	D	D	Pas de subdélégation du retrait de l'agrément
7	<p>Matières relevant de l'arrêté EQUUS0301874A du 17 décembre 2003 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière</p> <p>Délivrance de l'agrément des établissements pouvant assurer la formation au brevet de sécurité routière</p> <p>Mise en œuvre de la procédure contradictoire pour le retrait de l'agrément, retrait de l'agrément</p>	D	D	Pas de subdélégation du retrait d'agrément
8	<p>Autorisations d'enseigner</p> <p>Matières relevant de l'arrêté EQUUS 01 000 17 A du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière</p> <p>Délivrance de l'autorisation d'enseigner, sanctions concernant les titulaires de l'autorisation d'enseigner</p>	D	D	Pas de subdélégation des sanctions
9	<p>Commission départementale de la sécurité routière – section conduite et enseignement de la</p> <p>Conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination de l'ordre du jour - Secrétariat de la commission - Présidence de la commission 	D	D	Présidence de la commission assurée par le Chef de service

10	Permis de conduire à 1 euro par jour : conventions prévues par l'arrêté EQU 05 01458A du 29 septembre 2005 passées entre l'État et les établissements d'enseignement relatives aux prêts ne portant pas intérêt destinés aux formations à la conduite de véhicules de catégorie A et B et à la sécurité routière	D	D	
----	--	---	---	--

TITRE 4 - POLICE DES VOIES NAVIGABLES

Chef de service : chef et chef adjoint du service eau et environnement

Chef d'unité : chef de l'unité ouvrages et travaux du service eau et environnement.

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires		Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
		Chef de service	Chef d'unité	
Police des voies navigables				
1	Interruption de la navigation et chômage partiel	D	I	

TITRE 5 - POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

Chef de service : chef et chef adjoint du service eau et environnement

Chef d'unité : tous les chef d'unité du service eau et environnement.

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires		Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
		Chef de service	Chef d'unité	
Police de l'environnement				
1	Actes et décisions relatifs à la police administrative de l'environnement relevant des articles L.170-1 à L.173-12 du Code de l'environnement, à l'exception des sanctions administratives faisant suite à une mise en demeure.	D	I	pas de subdélégation des mises en demeure au chef de service

TITRE 6 - PUBLICITÉS, ENSEIGNES ET PRÉ-ENSEIGNES

Chef de service : chef de la mission sécurité routière et gestion de crises

chef d'unité : chef de l'unité sécurité routière et gestion de crises de la mission sécurité routière et gestion de crises

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires		Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
		Chef de service	Chef d'unité	
Publicité, enseignes et pré-enseignes				
1	Actes et décisions relatifs aux déclarations et autorisations de publicités, d'enseignes et de pré-enseignes hors contentieux	D	D	
2	Mise en demeure de mise en conformité	I	I	
3	Sanctions administratives	I	I	

TITRE 7 - EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES

Chef de service : chef et chef adjoint du service eau et environnement

Chef d'unité : chef de l'unité ouvrages et travaux et chef de l'unité gestion de l'eau du service eau et environnement.

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires		Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
		Chef de service	Chef d'unité	
Eaux et milieux aquatiques				
1	Actes et décisions d'autorisation et déclarations prises en référence au livre II « milieux aquatiques » de la partie législative du Code de l'environnement, soit les articles L.210-1 à 216-13 dudit code à l'exception des actes pour lesquels une déclaration d'utilité publique est requise par les textes, des arrêtés cadre et décisions de restriction concernant la gestion quantitative et des décisions prises en application de l'expérimentation issue du décret 2014-751 du 1 ^{er} juillet 2014 (autorisation unique).	D	I	pas de subdélégation des décisions d'autorisation au chef de service

2	Actes et décisions prises en application des articles L.253-1 à L.253-18 du Code rural et de la pêche maritime, ainsi que l'article L.114-1 du même code, relatifs à la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytosanitaires	D	I	
3	Actes et décisions relatives à l'agrément des vidangeurs de systèmes d'assainissement non collectif conformément à l'article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique	D	D	

TITRE 8 - FORETS

Chef de service : chef et chef adjoint du service eau et environnement

Chef d'unité : chef de l'unité environnement et biodiversité du service eau et environnement

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires		Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
		Chef de service	Chef d'unité	
Forêts				
1	Actes et décisions relatifs à la délivrance du certificat d'origine pour les bois bruts	D	D	
2	Actes et décisions relatifs aux autorisations de défrichage, sauf les décisions prises en application de l'expérimentation issue du décret 2014-751 du 1 ^{er} juillet 2014 (autorisation unique)	D	I	
3	Levée de l'engagement de non démantèlement de l'unité de gestion forestière	D	D	
4	Actes et décisions relatifs aux autorisations de coupe dans les propriétés forestières placées sous régime spécial d'autorisation administrative	D	D	
5	Actes et décisions relatifs à l'octroi de la prime au boisement des surfaces agricoles	D	I	
6	Soumission au régime forestier de terrains de collectivités ou personnes morales pour des superficies inférieures à un hectare	D	D	
7	Actes et décisions relatifs aux subventions en matière d'investissement forestier	D	I	
8	Actes et décisions relatifs à la délivrance de certificats fiscaux	D	D	

9	levée de présomption de salariat pour toute personne occupée, moyennant rémunération, dans les exploitations ou entreprises de travaux forestiers définis à l'article L. 722-3 du code rural et de la pêche maritime	D	D	
10	Aides publiques relatives aux investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts : mesure 8 du PDRR 2014-2020	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef d'unité
11	Actes et décisions relatifs aux dispositifs du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) : opération 4.4.1 du PDRR 2014-2020	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef d'unité

TITRE 9 - CHASSE

Chef de service : chef et chef adjoint du service eau et environnement

Chef d'unité : chef de l'unité environnement et biodiversité du service eau et environnement

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires		Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
		Chef de service	Chef d'unité	
Chasse				
1	Actes et décisions relatifs aux autorisations individuelles d'entraînement, concours et épreuves de chiens de chasse ou d'oiseaux de fauconnerie	D	D	
2	Actes et décisions relatifs au territoire de chasse et au fonctionnement des Associations Communales et Intercommunales de Chasse Agréées	D	D	
3	Actes et décisions relatifs à l'institution et au fonctionnement des réserves de chasse et de faune sauvage	D	I	
4	Actes et décisions relatifs à l'exploitation de la chasse sur le domaine public fluvial	D	I	
5	Actes et décisions relatifs aux enclos et aux établissements professionnels de chasse à caractère commercial	D	D	
6	Actes et décisions de protection du gibier	D	I	

7	Dispositions prises en application du schéma départemental de gestion cynégétique	D	D	
8	Actes et décisions relatifs à la capture, à la commercialisation et au transport de gibier dont les autorisations d'utilisation de sources lumineuses pour comptages ou captures de gibier à des fins scientifiques	D	D	
9	Actes et décisions relatifs à la gestion cynégétique (plan de chasse, plan de gestion cynégétique)	D	D	
10	Actes et décisions relatifs à l'indemnisation des dégâts de gibiers	D	I	
11	Actes et décisions relatifs à la destruction des animaux nuisibles : . louveterie, battues administratives, agrément des piégeurs, droits des particuliers . suspension de l'agrément des piégeurs	D	D	Pas de subdélégation de la suspension de l'agrément des piégeurs au chef d'unité
12	Actes et décisions relatifs aux autorisations individuelles et exceptionnelles de capture de lapins avec bourses et furets dans les communes où ils ne sont pas classés nuisibles	D	D	
13	Actes et décisions relatifs aux établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée dont : . la délivrance des certificats de capacités . la délivrance des autorisations d'ouverture des établissements	D	D	Pas de subdélégation des autorisations d'ouverture au chef d'unité
14	Délivrance de certificat de capacité de conduite d'animaux appartenant à des espèces de gibiers dont la chasse est autorisée	D	D	
15	Actes et décisions relatifs aux autorisations d'ouverture d'un établissement d'élevage, de vente et de transit d'espèces de gibier dont la chasse est autorisée	D	I	

TITRE 10 - PECHE

Chef de service : chef et chef adjoint du service eau et environnement

Chef d'unité : chef de l'unité ouvrages et travaux du service eau et environnement

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires	Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
	Chef de service	Chef d'unité	

Pêche				
1	Institution des réserves de pêche	D	I	
2	Actes et décisions relatifs aux autorisations d'évacuation et de transport de poissons retenus ou mis en danger par l'abaissement artificiel du niveau des eaux	D	D	
3	Actes et décisions relatifs aux autorisations de capture, de transport ou de vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques	D	D	
4	Actes et décisions relatifs aux autorisations d'introduction de poissons d'espèces non représentées dans les cours d'eau	I	I	
5	Actes et décisions relatifs aux autorisations de transport à des fins scientifiques de poissons d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques	D	D	
6	Déclaration d'existence de piscicultures	D	D	
7	Actes et décisions relatifs aux agréments et retraits d'agrément des associations agréées de pêche et de pisciculture, de l'association départementale de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public	D	D	Pas de subdélégation des retraits d'agrément
8	Actes et décisions relatifs aux agréments et retraits d'agrément des présidents et trésoriers des associations agréées de pêche et de pisciculture, de l'association départementale de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public	D	D	Pas de subdélégation des retraits d'agrément
9	Contrôle de l'utilisation des ressources et de l'exécution des obligations statutaires des associations agréées de pêche et de pisciculture, de l'association départementale de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public	D	D	
10	Contrôle des élections du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	D	D	
11	Contrôle de l'utilisation des ressources et de l'exécution des obligations statutaires de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du	D	D	

	Milieu Aquatique			
12	Actes et décisions relatifs aux autorisations de concours de pêche dans les eaux de première catégorie	D	D	
13	Actes et décisions relatifs aux conditions de la pêche dans le département des Deux-Sèvres	D	D	
14	Actes et décisions relatifs aux modifications de classement piscicole des cours d'eau	D	I	
15	Actes et décisions relatifs aux conditions de pêche des poissons migrateurs	D	D	
16	Proposition de transaction lorsque l'infraction constitue une contravention	I	I	

TITRE 11 - PROTECTION DE LA NATURE

Chef de service : chef et chef adjoint du service eau et environnement

Chef d'unité : 1 et 2 : chef de l'unité environnement et biodiversité du service eau et environnement

3 et 4 : chef de l'unité Natura 2000

5 : chef de l'unité environnement et biodiversité du service eau et environnement

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires		Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
		Chef de service	Chef d'unité	
Protection de la nature				
1	Actes et décisions relatifs aux autorisations exceptionnelles de prélèvement, de capture, de détention, de transport, d'utilisation portant sur des spécimens d'espèces protégées. • Autorisations individuelles de tirs d'oiseaux de l'espèce <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i> (grand cormoran) délivrées dans le cadre de la prévention des dégâts sur la vie piscicole.	D	I	
2	Actes et décisions relatifs aux autorisations exceptionnelles d'utilisation, de transport, de production, de détention, d'importation, d'exportation portant sur des animaux d'espèces non domestiques et des végétaux d'espèces non	D	I	

	cultivées et de leurs semences ou parties de plantes. • Détenion de rapaces pour la chasse au vol			
3	Actes, décisions et conventions relatifs à Natura 2000 à l'exception des arrêtés portant définition de périmètres, composition de comités de pilotage et approbation de documents d'objectifs (DOCOB)	D	I	
4	Actes et décisions relatifs aux autorisations, ou refus d'autorisation, au titre du régime propre à Natura 2000 selon les articles R414-27 et suivants du code de l'environnement	D	I	
5	Actes et décisions relatifs aux contrats NATURA 2000 : opérations 7.6.2 et 7.6.3 du PDRR 2014-2020	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef d'unité

TITRE 12 – HABITAT

Chef de service : 1 à 14 : chef du service prospective, planification et habitat

15 et 16 : chef du service énergie, bâtiment et aménagement du territoire

Chef d'unité : 1 à 14 : chef de l'unité habitat du service prospective, planification et habitat

15 et 16 : chef de l'unité bâtiment du service énergie, bâtiment et aménagement du territoire

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires		Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
		Chef de service	Chef d'unité	
Habitat				
1	Actes et décisions relatives aux autorisations prévues par le code de la construction et de l'habitation de démolition, de transformation ou de changement d'affectation de locaux à usage d'habitation	D	I	
2	Actes et décisions relatives à l'octroi des prêts locatifs sociaux pour la	I	I	Pas de subdélégation des décisions au chef de service et

	construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs ou de louer ces logements, ou de transférer les prêts			au chef d'unité
3	Actes et décisions relatives à l'octroi de prêts sociaux de location accession pour la construction ou l'acquisition de logements neufs, ou de transfert des prêts	I	I	Pas de subdélégation des décisions au chef de service et au chef d'unité
4	Actes et décisions relatives aux maîtrises d'ouvrage urbaines et sociales	D	I	
5	Actes et dérogation aux normes de surface, d'ancienneté, de nature de travaux ou de coût pour les opérations d'acquisition – amélioration	D	D	
6	Actes et conventions avec les propriétaires de logements locatifs construits, acquis ou améliorés avec des aides accordées par l'État	D	D	
7	Actes et décisions d'octroi de subvention pour la production de logements sociaux en PLUS ou PLA-I aux organismes HLM, aux collectivités locales, ou associations agréées	I	I	Pas de subdélégation des décisions au chef de service et au chef d'unité
8	Actes et décisions d'octroi de subvention pour la réhabilitation de logements sociaux en PALULOS aux organismes HLM ou collectivités locales	I	I	Pas de subdélégation des décisions au chef de service et au chef d'unité
9	Actes et décisions relatives aux autorisations exceptionnelles d'engager avant la notification de la subvention les travaux à financer avec l'aide d'un PLUS, PLA-I ou d'une PALULOS	D	I	
10	Actes et décisions relatives aux financements concernant les dispositifs PASS	D	D	
11	Actes et subventions destinées aux aires et à la sédentarisation des gens du voyage	I	I	Pas de subdélégation des décisions au chef de service et au chef d'unité
12	Actes et décisions d'octroi de subvention pour surcharge foncière	D	I	
13	Actes et décisions relatives aux autorisations à accorder aux organismes d'habitations à loyer modéré et aux collectivités territoriales, en application des articles L 443-7 à L 443-15-5 inclus du code de la construction et de l'habitation, la possibilité d'aliéner leurs logements sociaux	I	I	Pas de subdélégation des décisions au chef de service et au chef d'unité
14	Actes relatifs au contrôle budgétaire des organismes HLM (dont le contrôle des loyers)	D	D	

15	Actes et dérogations aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées (y compris infrastructures routières)	I	I	Pas de subdélégation des décisions au chef de service et au chef d'unité
16	Actes et décisions relatives aux agendas d'accessibilité programmés pour les établissements recevant du public (ERP)	I	I	Pas de subdélégation des décisions au chef de service et au chef d'unité

TITRE 13 - URBANISME ET DROIT DES SOLS

Chef de service : 1 à 3 chef du service prospective, planification et habitat

4 à 15 chef du service énergie, bâtiment et aménagement du territoire

Chef d'unité : 1 à 3 chef de l'unité planification-risques

4 à 15 chef de l'unité droit des sols et fiscalité de l'urbanisme du service énergie, bâtiment et aménagement du territoire

chef et adjoint au chef du pôle territorial nord du service énergie, bâtiment et aménagement du territoire

chef et adjoint au chef du pôle territorial sud du service énergie, bâtiment et aménagement du territoire

RCI : 4 à 14 responsable du centre instructeur du droit des sols du pôle territorial nord du service énergie, bâtiment et aménagement du territoire

4 à 14 responsable du centre instructeur du droit des sols du pôle territorial sud du service énergie, bâtiment et aménagement du territoire

15 responsable du centre instructeur taxes d'urbanisme

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires		Niveau de subdélégation			Conditions de la subdélégation
		Chef de service	Chef d'unité	RCI	
Planification de l'urbanisme et risques					
1	Notification au maire, ou au président de l'EPCI concerné, du cadre législatif et réglementaire à respecter, ainsi que des projets des collectivités territoriales et de l'État en cours d'élaboration ou existants et de l'ensemble des études techniques nécessaires à l'exercice de leur compétence en matière d'urbanisme dont il dispose, utiles à l'élaboration, la révision, la modification ou la mise à jour d'un SCOT, d'un PLU, d'un PLUi ou d'une carte communale. (article L132-2 du code de l'urbanisme)	I	I		
2	Signature de l'avis de l'État dans le cadre des procédures de modification des PLU, PLUi et des POS dans le cadre de l'article L153-36 du code de l'urbanisme	I	I		

3	Information aux maires sur les risques majeurs (article R125-11 du code de l'environnement)	I	I		
Certificats d'urbanisme, permis de construire, d'aménager ou de démolir, décisions relatives aux déclarations préalables					
4	Actes et décisions relatives aux certificats d'urbanisme, permis de construire, d'aménager ou de démolir, décisions relatives aux déclarations préalables pour les projets réalisés pour le compte de l'État, de ses établissements publics ou de ses concessionnaires (article L422-2 du code de l'urbanisme)	I	I	I	Pas de subdélégation de la décision au chef de service et au chef d'unité
5	Actes et décisions relatives aux certificats d'urbanisme, permis de construire, d'aménager ou de démolir, décisions relatives aux déclarations préalables pour les travaux qui sont soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites (article R422-2 du code de l'urbanisme)	I	I	I	Pas de subdélégation de la décision au chef de service et au chef d'unité
6	Actes et décisions relatives aux permis de construire et décisions relatives aux déclarations préalables pour les ouvrages de production, de transport, de distribution, et de stockage d'énergie (article R 422-2 du code de l'urbanisme) hors décisions concernant les parcs éoliens, les parcs photovoltaïques au sol soumis à permis de construire et les unités de production de méthanisation et hors décisions prises en application de l'expérimentation issue du décret 2014-450 du 2 mai 2014 et de la loi 2015-992 du 17 août 2015 (autorisation unique).	I	I	I	Pas de subdélégation de la décision au chef de service et au chef d'unité
Contestation et attestation certificat de conformité					
7	Contestation de la conformité des travaux au permis ou à la déclaration pour les projets réalisés pour le compte de l'État, de ses établissements publics ou de ses concessionnaires (article R462-6 du code de l'urbanisme)	I	I	I	Pas de subdélégation de la décision au chef de service et au chef d'unité
8	Contestation de la conformité des travaux au permis ou à la déclaration soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites (article R462-6 du code de l'urbanisme)	I	I	I	Pas de subdélégation de la décision au chef de service et au chef d'unité

9	Contestation de la conformité des travaux pour les ouvrages de production, de transport, de distribution, et de stockage d'énergie (article R 462-6 du code de l'urbanisme)	I	I	I	Pas de subdélégation de la décision au chef de service et au chef d'unité
10	Attestation certifiant que la conformité des travaux avec le permis ou la déclaration préalable soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites n'a pas été contestée (article R462-10 du code de l'urbanisme)	D	D	D	
11	Attestation certifiant que la conformité des travaux avec le permis ou la déclaration préalable pour les ouvrages de production, de transport, de distribution, et de stockage d'énergie n'a pas été contestée (article R 462-10 du code de l'urbanisme)	D	D	D	
Autres actes et décisions					
12	Lettres de notifications de la liste des pièces manquantes en cas de dossier incomplet et lettres de majorations et prolongations du délai d'instruction lorsque l'autorité compétente est celle indiquée au b) de l'article L 422-1 du code de l'urbanisme	D	D	D	
13	Avis conforme du Préfet en application des articles L 422-5 et L 422-6 du code de l'urbanisme	D			
14	Certificat constatant l'achèvement des travaux prescrits aux terrains de camping et parc résidentiel de loisir (article R.443-8 du code de l'urbanisme)	D	D	D	
15	Les titres de recette délivrés en application de l'article 9-III de la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation et aux réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur	D	D	I	

TITRE 14 - ACTIONS FONCIERES ET ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA)

Chef de service : chef du service eau et environnement

Chef d'unité : chef de l'unité environnement et biodiversité du service eau et environnement

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires		Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
		Chef de service	Chef d'unité	
Associations foncières d'aménagement foncier agricole et forestier				
1	Mise en valeur des terres incultes : mise en demeure des propriétaires et constatation de la renonciation ou de la non mise en culture dans les délais prescrits (art L125-1 à 15, R125-1 à 14 du code rural)	D	D	
2	Dispositions conservatoires et clôture des opérations	D	D	
3	Réorganisation foncière et plans d'échanges et travaux connexes	D	D	
4	Envois en possession provisoire	D	D	
5	Actes et décisions relatifs à la vie des associations foncières d'aménagement foncier agricole et forestier et au suivi de leurs opérations	D	I	
6	Protections des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement, existants ou à créer et autorisation de destruction	D	D	
Association syndicale autorisée				
7	Approbation des budgets, comptes administratifs, rôles des taxes Délibération, marchés et emprunts	D	I	

TITRE 15 - PAIEMENTS DIRECTS EN FAVEUR DES AGRICULTEURS AU TITRE DES REGIMES DE SOUTIEN RELEVANT DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

Chef de service : chef du service agriculture et territoires

Chef d'unité : 1 à 3 chef de l'unité aides directes et mesures agro-environnementales du service agriculture et territoires

4 et 5 chef de l'unité modernisation et agriculture durable du service agriculture et territoires

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires	Niveau de subdélégation	Conditions de la subdélégation
---	-------------------------	--------------------------------

		Chef de service	Chef d'unité	
Paiements directs aux agriculteurs au titre de la PAC				
1	Actes et décisions relatifs à la mise en œuvre de la politique agricole commune - premier pilier : régime de paiement de base, aides couplées aux productions et assurance récolte.	D	D	
2	Actes et décisions relatives à la déclaration de surface (dossier PAC), aux demandes de paiement des différents soutiens spécifiques mis en œuvre dans le cadre de la politique agricole commune y compris les notifications de pénalité financière suite à des constats d'anomalie dans le cadre de contrôle administratif.	D	D	Pas de subdélégation des pénalités financières au chef de service et au chef d'unité pour les montants supérieurs à 5000 € et pour les taux de réduction supérieurs à 10 %
3	Actes et décisions relatives aux attributions de droits et de références dans le cadre du régime de paiement de base.	D	D	
4	Actes et décisions relatifs aux régimes de sanctions et aux taux de réduction appliqués sur les soutiens directs relevant de la politique agricole commune suite aux contrôles sur place et/ou en télédétection.	D	D	Pas de subdélégation des pénalités financières au chef de service et au chef d'unité pour les montants supérieurs à 5000 € et pour les taux de réduction supérieurs à 10 %
5	Actes et décisions relatifs aux aides communautaires en faveur de filières agricoles particulières y compris les mesures conjoncturelles	D	I	Pas de subdélégation des sanctions et taux de réduction au chef d'unité

TITRE 16 - PAIEMENTS RELATIFS AU SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL – PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL HEXAGONAL (PDRH) 2007-2013

Chef de service : chef du service agriculture et territoires

Chef d'unité :chef de l'unité aménagement rural et politique foncière du service agriculture et territoires

.....chef de l'unité modernisation et agriculture durable du service agriculture et territoires

.....chef de l'unité aménagement rural et politique foncière du service agriculture et territoires

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires	Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
	Chef de service	Chef d'unité	
Aides publiques relatives au PDR 2007 - 2013			

1	Actes et décisions sur tous les dispositifs mis en œuvre dans le Document Régional de Développement Rural (volet régional du Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013), et dans les programmes LEADER 2007-2013.	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef de service et au chef d'unité
2	Actes et décisions relatives à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)	D	D	
3	Actes et décisions relatives à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales nationales et/ou territorialisées ainsi que les actes et décisions d'octroi et/ou de déchéance relative à ces mesures	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef de service et au chef d'unité pour les montants supérieurs à 5000 € et pour les taux de réduction supérieurs à 10 %
4	Actes et décisions relatifs aux dispositifs de modernisation des exploitations agricoles (PMBE, PPE, PVE)	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef de service et au chef d'unité
5	Actes et décisions relatifs aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs, y compris les prêts bonifiés et les dispositifs inscrits dans le Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL).	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef de service et au chef d'unité
6	Actes et décisions relatives aux aides en faveur de l'agriculture biologique.	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef de service et au chef d'unité pour les montants supérieurs à 5000 € et pour les taux de réduction supérieurs à 10 %
7	Notifications des taux de réduction et pénalités appliqués aux aides du second pilier de la politique agricole commune, suite aux contrôles sur place, à la télédétection et/ou aux contrôles administratifs.	D	I	Pas de subdélégation des déchéances au chef de service et au chef d'unité pour les montants supérieurs à 5000 € et pour les taux de réduction supérieurs à 10 %

TITRE 17 - PAIEMENTS RELATIFS AU SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL – PROGRAMME 2014-2020

Chef de service : chef du service agriculture et territoires

Chef d'unité : 5 à 8 chef de l'unité aménagement rural et politique foncière du service agriculture et territoires
3,4 et 10 chef de l'unité modernisation et agriculture durable du service agriculture et territoires
1,2 et 9 chef de l'unité aides directes et mesures agro-environnementales

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires	Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
	Chef de service	Chef d'unité	
Aides publiques relatives au PDR 2014 - 2020			

1	Actes et décisions relatives à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : mesure 13	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef d'unité
2	Actes et décisions relatives à la mise en œuvre des aides en faveur de l'agro-environnement et du climat : mesure 10	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef d'unité pour les montants supérieurs à 5 000 € et pour les taux de réduction supérieurs à 10 %
3	Actes et décisions relatifs à l'aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité : opération 3.1.1	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef d'unité pour les montants supérieurs à 5 000 € et pour les taux de réduction supérieurs à 10 %
4	Actes et décisions relatifs aux dispositifs du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) : opérations 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.2.1, 6.4.2	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef d'unité
5	Actes et décisions relatifs aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs, y compris les prêts bonifiés : opérations 6.1.1 et 6.1.2 ; et les dispositifs inscrits dans le Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL).	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef d'unité
6	Actes et décisions relatifs aux aides aux investissements dans la création et le développement d'activité non agricole : opérations 6.4.1 et 6.4.3	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef d'unité
7	Actes et décisions relatifs aux services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : opérations 7.3.1, 7.4.1, 7.5.1 et 7.6.4	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef d'unité
8	Actes et décisions relatifs au soutien au développement local LEADER : mesure 19	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef d'unité
9	Actes et décisions relatives aux aides en faveur de l'agriculture biologique : mesure 11	D	D	Pas de subdélégation des déchéances au chef d'unité
10	Notifications des taux de réduction et pénalités appliqués aux aides du second pilier de la politique agricole commune, suite aux contrôles sur place, à la télédétection et/ou aux contrôles administratifs.	D	D	Pas de subdélégation des pénalités financières au chef de service et au chef d'unité, pour les montants supérieurs à 5 000€, et pour les taux de réduction supérieurs à 10 %

TITRE 18 - ACTES ET DECISIONS LIES A L'EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Chef de service : chef du service agriculture et territoires

Chef d'unité : 1 à 3 et 10..... chef de l'unité aménagement rural et politique foncière du service agriculture et territoires

4 à 9 et 11,..... chef de l'unité modernisation et agriculture durable du service agriculture et territoires

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires	Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
	Chef de service	Chef d'unité	

Évolution des exploitations agricoles				
1	Actes et décisions d'autorisation ou de refus d'exploiter, mises en demeure et sanctions éventuelles y afférentes (art L 331-1 à L 331-11 du code rural)	D	D	Pas de subdélégation au chef d'unité pour les dossiers avec concurrence Pas de subdélégation des mises en demeure et sanctions éventuelles au chef de service et chef d'unité
2	Gestion du parcours à l'installation : Actes et décisions relatives au financement du Centre d'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisée (CEPPP) et centres de formation pour la réalisation des stages 21 heures. Agrément des maîtres exploitants. Actes et décisions concernant la bourse aux stagiaires et aux maîtres exploitants. Agrément et validation des plans de professionnalisation personnalisés (PPP).	D	D	Pas de subdélégation de la signature des conventions relatives au financement du centre d'élaboration des PPP
3	Actes et décisions portant sur l'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et sur les modalités d'accès aux aides de la politique agricole communes (L 323-1 à L323-16 du code rural et de la pêche maritime).	D	D	Pas de subdélégation des décisions de retrait d'agrément au chef d'unité
4	Actes et décisions concernant les agriculteurs en difficulté.	D	D	Pas de subdélégation des sanctions et taux de réduction
5	Actes et décisions concernant la réinsertion professionnelle pour les agriculteurs en difficulté appelés à cesser leur activité agricole.	D	D	Pas de subdélégation des sanctions et taux de réduction
6	Actes et décisions relatifs aux calamités agricoles.	D	D	Pas de subdélégation des sanctions et taux de réduction
7	Actes et décisions relatifs aux crises conjoncturelles et des plans de soutien exceptionnel aux filières agricoles	D	D	Pas de subdélégation des sanctions et taux de réduction
8	Actes et décisions relatifs aux aides relevant du régime« de minimis ».	D	D	Pas de subdélégation des sanctions et taux de réduction
9	Actes et décisions relatifs aux aides à la mise aux normes des bâtiments d'élevage toutes filières confondues.	D	D	Pas de subdélégation des sanctions et taux de réduction
10	Actes et décisions relatives au changement de destination de terres agricoles (art. L 411.32 du code rural).	D	I	
11	Ban des vendanges	D	I	

TITRE 19 - ACTES ET DECISIONS RELATIFS AUX COURSES

chef de service : chef du service agriculture et territoire

chef d'unité : chef de l'unité

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires		Niveau de subdélégation		Conditions de la subdélégation
		Chef de service	Chef d'unité	
Courses				
1	Approbation des statuts des sociétés de courses de chevaux	D	I	
2	Autorisation d'organiser des courses	D	D	
3	Agrément des commissaires de courses	D	D	
4	Approbation de la dévolution de l'actif net d'une société de courses	D	I	
5	Approbation des statuts et des budgets des sociétés de courses de lévriers	D	I	
6	Autorisation d'ouverture de cynodrome	D	I	
7	Autorisation d'organiser des courses de lévriers à pari mutuel	D	I	

TITRE 20 - BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Chef de service : chef et chef adjoint du service eau et environnement

Chef d'unité : chef de l'unité environnement et biodiversité du service eau et environnement

Actes réglementaires délégué par le Préfet au directeur départemental des territoires	Niveau de	Conditions de la subdélégation
---	-----------	--------------------------------

		subdélégation		
		Chef de service	Chef d'unité	
Courses				
1	Actes et décisions relatives à l'information, à la prévention et au plan d'action	D	I	

Annexe 2 (visée à l'article 3) :
à la subdélégation de signature donnée par Alain JACOBSSOONE

DÉSIGNATION DES COLLABORATEURS

DIRECTION		
	Directeur	Alain Jacobsoone
	Directeur adjoint	Frédéric Hennequin
Circulation, sécurité routière et gestion de crise	Responsable de la mission	Guy Loiseaux
Sécurité, gestion de crise	Chef de l'unité	Christophe Michaud
Éducation routière	Chef de l'unité	Guy Loiseaux
Conseil de gestion et communication	Chef de l'unité	Philippe Gaffez
SECRETARIAT GENERAL (SG)		
	Secrétaire générale	Maryse Frostin
	Secrétaire général adjoint	Philippe Chesnoy
Ressources humaines-formation	Chef de l'unité	Florence Gelot
Affaires juridiques	Chef de l'unité	Nathalie Cousineau
Logistique, Affaires financières	Chef de l'unité	Laurence Dudon
SERVICE PROSPECTIVE , PLANIFICATION ET HABITAT (SPPH)		
	Chef de service	Gilles Dumartin
Prospective	Chef de l'unité	Franck Groneau
Planification / Risques	Chef de l'unité	Cécile Lacroix
Habitat	Chef de l'unité	Jérôme Jeanjean
SERVICE AGRICULTURE ET TERRITOIRE (SAT)		
	Chef de service	Michaël Chariot
Modernisation agriculture durable	Chef de l'unité	Gwénaëlle Flouriot
Aides directes et mesures agro-environnementales	Chef de l'unité	Benoît Lalère
Aménagement rural et politique foncière	Chef de l'unité	Fabrice Sagot
SERVICE EAU ET ENVIRONNEMENT (SEE)		
	Chef de service	Cyril Mouillot
	Chef de service adjoint	Frédéric Nadal
Mission Police de l'Environnement	Chargé de mission	Franck Jonchier
Animation MISEN/Planification	Chargé de mission	Frédéric Nadal
Natura 2000	Chef de l'unité	Jean-François Morel
Gestion de l'eau	Chef de l'unité	Nicolas Cornuault
Ouvrages et travaux	Chef de l'unité	Florence Deville
Environnement et Biodiversité	Chef de l'unité	Jean-Marie Sérandour

SERVICE ÉNERGIE, BATIMENT ET AMÉNAGEMENTDES TERRITOIRES (SEBAT)		
	Chef de service	Catherine Aupert
Animation, pilotage, outils	Chef de l'unité	Patrice Mimeau
Droit des sols et fiscalité de l'urbanisme	Chef de l'unité	Muriel Buisson
Transition énergétique et territoires	Chef de l'unité	Sandra Gérard
Bâtiment accessibilité	Chef de l'unité	Jean-Marc Dudon
POLES TERRITORIAUX		
NORD (Parthenay/Bressuire)	Chef de pôle	Annick Mazeau-Morin
Centre en charge de l'assistance et du conseil aux territoires	Chef de pôle adjoint responsable du centre	Thierry Cornus
Site de Parthenay	Chef de pôle adjoint	Olivier Méau
SUD (Brioux sur Boutonne/Niort)	Chef de pôle	Catherine Burylo
Centre en charge de l'assistance et du conseil aux territoires	Chef de pôle adjoint responsable du centre	Claude Michaud
Centre pour l'application du droit des sols	Chef de pôle adjoint responsable du centre	Valérie Manicot

DDT 79

79-2016-09-12-003

Gestion déconcentrée agents berkani et PETPE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Secrétariat Général

ARRÊTÉ
portant délégation de signature
à M. Alain JACOBSONE,
directeur départemental
des territoires des Deux-Sèvres

Gestion déconcentrée agents Berkani et agents PETPE

Le Préfet des Deux-Sèvres

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
VU le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;
VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;
VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015, portant charte de la déconcentration ;
VU l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
VU l'arrêté du Premier ministre en date du 6 décembre 2012 nommant M. Alain JACOBSONE en qualité de directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, à compter du 1er janvier 2013 ;
VU l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 portant organisation de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Alain JACOBSONNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions et correspondances relatifs à la gestion déconcentrée des personnels cités ci-après, hors actes mentionnés dans l'arrêté du 31 mars 2011 intégrés dans la délégation de signature générale :

I – Personnels recrutés sur le fondement du I de l'article 34 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (agents Berkani)

Décisions d'octroi de congés	
1	Congé pour formation syndicale
2	Congé pour formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse
3	Congé pour formation professionnelle
4	Congé de représentation
5	Congé parental
6	Congé de solidarité familiale
7	Congé sans rémunération
8	Congé de présence parentale
Décisions liées à la mobilité	
9	Mise à disposition
10	Congé de mobilité
11	Congé sans rémunération pour suivre un cycle préparatoire à un concours
Avancements	
12	Décision changement d'échelon
Décisions disciplinaires	
13	Toutes les sanctions disciplinaires susceptibles d'être appliquées aux agents contractuels au-delà de l'avertissement et du blâme
Décision de licenciement	
14	Licenciement après avis de la Commission Consultative Paritaire
Divers	
15	Décision relative à l'ouverture, la fermeture et la gestion d'un compte épargne temps
16	Avenant au contrat (régime indemnitaire, quotité de travail...)

II- Personnels d'exploitation des travaux publics de l'État

Décisions relatives à différentes positions	
1	Décision relative à l'affectation à un poste de travail qui n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions
2	Décisions relatives à la mise à disposition de plein droit et au détachement sans limitation de durée prévus respectivement en application des articles 105 et 109 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 et des articles 7 et 8 de la loi 2009-1291 du 26 octobre 2009
Décision d'octroi de congés spécifiques	
3	Congé de solidarité familiale
4	Congé de formation professionnelle
5	Congé de présence parentale
6	Congé de validation des acquis de l'expérience
7	Congé de bilan de compétences
8	Congé de formation syndicale
9	Congé pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'État ou d'une collectivité territoriale

10	Congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire des fédérations et associations sportives ou de plein air légalement constituées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs
Avancement	
11	Décision de promotion au grade d'agent d'exploitation spécialisé après avis de la Commission Administrative Paritaire Nationale
12	Décision d'avancement au grade de chef d'équipe d'exploitation après avis de la Commission Administrative Paritaire Nationale
13	Décision de promotion au grade de chef d'équipe d'exploitation principal après avis de la Commission Administrative Paritaire Nationale
Positions d'accomplissement	
14	Du service national
15	D'activités dans la réserve opérationnelle
16	D'activités dans la réserve sanitaire
17	D'activités dans la réserve civile de la police nationale
Discipline	
18	Décision de suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales
Divers	
19	Décision relative à la gestion du droit individuel à la formation et aux périodes de professionnalisation
20	Décision relative à l'ouverture, la fermeture et la gestion d'un compte épargne temps

Article 2 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Alain Jacobsoone, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires, est autorisé à subdéléguer sa signature par arrêté pris en mon nom aux agents placés sous son autorité, pour les attributions qui lui sont déléguées par le présent arrêté.

Article 3 : Toutes les dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

NIORT, le 12 SEP. 2016

Le Préfet



Jérôme GUTTON

DIRECCTE ALPC

79-2016-09-05-005

subdélégation signature inspection du travail DIRECCTE
UD79 du 5 septembre 2016

subdélégation signature inspection du travail DIRECCTE UD79 du 5 septembre 2016



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE
SOCIAL

Direction régionale
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
d'Aquitaine-Limousin-Poitou-
Charentes

Decision n° 2016-04 du 5 septembre 2016

Du directeur de l'unité départementale des Deux-Sèvres
de la direction régionale des entreprises, de la concurrence,
De la consommation, du travail et de l'emploi
de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
portant subdélégation de signature en matière d'inspection du travail

Unité départementale des
Deux-Sèvres

Direction
4, Rue Joseph Cugnot
BP 8621
79026 NIORT Cedex 09

Le directeur de l'unité départementale des Deux-Sèvres de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Vu le code du travail, et notamment l'article R 8122-2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu la décision n° 2016-0108 du 23 août 2016 de Madame Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, portant notamment délégation de signature à Monsieur Lionel LASCOMBES, directeur de l'unité départementale des Deux-Sèvres de la DIRECCTE Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

DÉCIDE

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Monsieur François MISTROT, Directeur adjoint, Responsable de l'unité de contrôle, à l'effet de signer, au nom de la Directrice Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes les décisions ci-dessous mentionnées pour lesquelles le responsable de l'unité départementale a reçu délégation de la directrice régionale :

ARTICLES DU CODE DU TRAVAIL ET AUTRES CODES	MESURES
Egalité professionnelle	
L 1143-3- et D. 1143-6	Décision d'opposition au plan pour l'égalité professionnelle hommes femmes
L. 2242-5-1 et R. 2242-8	Pénalité pour défaut d'accord ou plan d'action sur égalité professionnelle entre femmes et hommes dans les entreprises de 50 salariés et plus : décision de non sanction.
Homologation d'une rupture conventionnelle de contrat de travail	
L.1237-14 et R. 1237-3	Décision portant homologation ou refus d'homologation, ou irrecevabilité d'une demande de rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée
Groupement d'employeurs	
D. 1253-8	Décision d'opposition à tout moment à l'activité du groupement d'employeurs
R. 1253-19 et R. 1253-22	Décision d'agrément ou de refus d'agrément du groupement d'employeurs
R. 1253-26	Demande de changement de convention collective de l'autorité administrative
R. 1253-27, R. 1253-28 et R. 1253-29	Décision de retrait d'agrément par l'autorité administrative
L. 1253-17 et D. 1253-4 à D. 1253-11	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité du groupement
Représentants du personnel (délégués syndicaux)	
L. 2143-11 et R. 2143-6	Décision relative à l'autorisation de suppression du mandat de délégué syndical
L. 2142-1-2, L. 2143-11 et R. 2143-6	Décision relative à l'autorisation de suppression du mandat de représentant d'une section syndicale

Représentants du personnel (délégués du personnel)	
L. 2314-11 et R. 2314-6	Décision de répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories pour les élections de délégués du personnel
L. 2314-31 et R. 2312-2	Détermination du caractère d'établissement distinct pour l'organisation d'élections de délégué du personnel
L. 2312-5 et R. 2312-1	Décision de mise en place d'un délégué de site et fixant le nombre et la composition des collèges électoraux ainsi que le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges.
Représentants du personnel (comité d'entreprise)	
L. 2322-5 et R. 2322-1	Décision relative à la reconnaissance de la qualité d'établissement distinct pour l'organisation d'élections au comité d'entreprise
L. 2324-13 et R. 2324-3	Décision de répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories pour les élections du comité d'entreprise
R. 2323-39	Exercice de la mission de surveillance de la dévolution des biens du comité d'entreprise et affectation des biens du CE en cas de cessation d'activité de l'entreprise
L. 2327-7 et R. 2327-3	Décision relative à la reconnaissance de la qualité d'établissement distinct pour l'organisation d'élections au comité central d'entreprise et répartition des sièges entre les différents établissements et les différentes catégories
L. 2333-4 et R. 2332-1	Décision de répartition des sièges entre les élus du comité de groupe
L. 2333-6 et R. 2332-1	Désignation du remplaçant du représentant au comité de groupe ayant cessé ses fonctions
L. 2345-1 et R. 2345-1	Décision relative à l'autorisation de suppression du comité d'entreprise européen
Durée du travail	
R. 3121-26	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire maximale moyenne du travail concernant un secteur d'activité, à l'exception des demandes à portée régionale ou interdépartementale
L. 3121-35 et R. 3121-23	dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue
L. 3121-36 et R. 3121-28	Décision de dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne concernant une entreprise
R. 3122-7	Décision de suspension de la faculté de récupération pour certaines professions en cas de chômage extraordinaire et prolongé
L. 3132-14, L. 3132-16 R. 3132-9 et R. 3132-10	Dérogation au repos hebdomadaire (travail en continu et équipes de suppléance)
Durée du travail - Dispositions relevant du code rural	
R. 713-26 du code rural et de la pêche maritime	dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne concernant un secteur d'activité agricole, à l'exception des demandes à portée interdépartementale ou régionale
R. 713-28 du code rural et de la pêche maritime	dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne concernant une entreprise agricole
R. 713-32 du code rural et de la pêche maritime	Décision de dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail concernant soit une seule entreprise, soit les entreprises relevant d'un même type d'activités, à l'exception des demandes à portée régional ou interdépartementale
Accord d'intéressement ou de participation, règlement d'un plan d'épargne salariale	
L. 3313-3 et 4, L. 3332-9, D.3345-5 D. 3313-4, D. 3323-7 et D. 3332-6	Dépôt des accords d'intéressement et de participation et des plans d'épargne d'entreprise
L. 3345-2	Demande de retrait ou de modification de dispositions contraires aux dispositions légales dans un accord d'intéressement, d'un accord de participation ou d'un règlement d'épargne salariale
Négociation collective	
D. 2231-3 à 9	Enregistrement des conventions et accords collectifs de travail et des procès-verbaux de désaccord
Conseillers Prud'hommes	
L. 1441-32 et D 1441-78	Avis au Préfet sur la liste et la circonscription des bureaux de vote
Commission de conciliation	
R. 2522-14	Avis au préfet pour la nomination des membres des sections départementales de la commission régionale de conciliation
Santé et sécurité au travail	
L. 1242-6 et D. 1242-5 L. 1251-10 et D. 1251-2 L. 4154-1, D. 4154-3, D. 4154-6	Dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée ou un contrat de travail avec une entreprise de travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux
R. 4152-17	Local dédié à l'allaitement : autorisation de dépasser provisoirement le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis dans un même local
L. 4163-1 à 4 R. 4163-4 à 8 et D. 4163-1 à 3	Pénalité pour défaut d'accord ou à défaut, plan d'action sur la pénibilité, dans les entreprises de 50 salariés et plus assujetties : décision de non sanction, après mise en demeure

R. 4216-32	Dispense concernant l'aménagement des lieux de travail maître d'ouvrage
R. 4227-55	Prévention des risques d'incendie et d'explosion : dispense de l'autorité administrative à un établissement
R. 4462-30	Activités pyrotechniques : approbation des études de sécurité.
R. 4533-6 et R. 4533-7	Dérogation en matière de voie et réseaux divers pour certaines opérations de bâtiment ou de génie civil
L. 4721-1	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
L. 4741-11	Avis dans le cas d'adoption par le juge d'un plan de rétablissement des conditions de santé et de travail présenté par une entreprise
R 4228-8 et article 3 de l'arrêté du 23/07/1947	Dispense concernant la mise à disposition des douches journalières pour le personnel effectuant des travaux salissants
Contrats de génération	
L. 5121-13 et R. 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
L. 5121-9, 10, L.5121-12, R 5121-33 et 34	Pénalité pour défaut d'accord ou plan d'action sur le contrat de génération, dans les entreprises de 300 salariés et plus : décision de non sanction après mises en demeure.
L. 5121-15 et 16 R. 5121-37 et 38	Mise en demeure et observations relatives au document d'évaluation de l'accord ou du plan d'action
Alternance / Apprentissage	
L.6225-4 et R. 6225-9	Procédure de suspension en urgence des contrats d'apprentissage
L. 6225-5	Autorisation de reprise de l'exécution du contrat de travail après suspension du contrat d'apprentissage
L. 6225-6 et R 6225-11	Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis ou de jeunes titulaires de contrats d'insertion en alternance
Travail à domicile	
R. 7413-2	Demande de vérification de la comptabilité du donneur d'ouvrage
L. 7422-2 et R. 7422-2	Avis au Préfet sur la composition de la commission départementale compétente pour donner un avis sur les temps d'exécution
Mannequinat	
L. 7124-1 et R. 7124-4	Enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode. Instruction de la demande d'autorisation individuelle d'embauche d'un enfant de moins de 16 ans
Contribution spéciale pour l'emploi d'étranger sans titre de travail	
L. 8254-4, R. 8254-7 D. 8254-11	Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII et avis sur la possibilité de faire application de la règle de la solidarité financière du donneur d'ordre

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François MISTROT, Directeur adjoint, Responsable de l'Unité de contrôle, subdélégation est donnée à :

- Monsieur Frédéric GREGOIRE, directeur adjoint, à l'effet de signer les décisions suivantes :

ARTICLES DU CODE DU TRAVAIL ET AUTRES CODES	MESURES
Egalité professionnelle	
L 1143-3- et D. 1143-6	Décision d'opposition au plan pour l'égalité professionnelle hommes femmes
L. 2242-5-1 et R. 2242-8	Pénalité pour défaut d'accord ou plan d'action sur égalité professionnelle entre femmes et hommes dans les entreprises de 50 salariés et plus : décision de non sanction.
Homologation d'une rupture conventionnelle de contrat de travail	
L.1237-14 et R. 1237-3	Décision portant homologation ou refus d'homologation, ou irrecevabilité d'une demande de rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée
Groupement d'employeurs	
D. 1253-8	Décision d'opposition à tout moment à l'activité du groupement d'employeurs
R. 1253-19 et R. 1253-22	Décision d'agrément ou de refus d'agrément du groupement d'employeurs
R. 1253-26	Demande de changement de convention collective de l'autorité administrative
R. 1253-27, R. 1253-28 et R. 1253-29	Décision de retrait d'agrément par l'autorité administrative
L. 1253-17 et D. 1253-4 à D. 1253-11	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité du groupement
Représentants du personnel (délégués syndicaux)	
L. 2143-11 et R. 2143-6	Décision relative à l'autorisation de suppression du mandat de délégué syndical
L. 2142-1-2, L. 2143-11 et R. 2143-6	Décision relative à l'autorisation de suppression du mandat de représentant d'une section syndicale

Représentants du personnel (délégués du personnel)	
L. 2314-11 et R. 2314-6	Décision de répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories pour les élections de délégués du personnel
L. 2314-31 et R. 2312-2	Détermination du caractère d'établissement distinct pour l'organisation d'élections de délégué du personnel
L. 2312-5 et R. 2312-1	Décision de mise en place d'un délégué de site et fixant le nombre et la composition des collèges électoraux ainsi que le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges
Représentants du personnel (comité d'entreprise)	
L. 2322-5 et R. 2322-1	Décision relative à la reconnaissance de la qualité d'établissement distinct pour l'organisation d'élections au comité d'entreprise
L. 2324-13 et R. 2324-3	Décision de répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories pour les élections du comité d'entreprise
R. 2323-39	Exercice de la mission de surveillance de la dévolution des biens du comité d'entreprise et affectation des biens du CE en cas de cessation d'activité de l'entreprise
L. 2327-7 et R. 2327-3	Décision relative à la reconnaissance de la qualité d'établissement distinct pour l'organisation d'élections au comité central d'entreprise et répartition des sièges entre les différents établissements et les différentes catégories
L. 2333-4 et R. 2332-1	Décision de répartition des sièges entre les élus du comité de groupe
L. 2333-6 et R. 2332-1	Désignation du remplaçant du représentant au comité de groupe ayant cessé ses fonctions
L. 2345-1 et R. 2345-1	Décision relative à l'autorisation de suppression du comité d'entreprise européen
Durée du travail	
R. 3121-26	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire maximale moyenne du travail concernant un secteur d'activité, à l'exception des demandes à portée régionale ou interdépartementale
L. 3121-35 et R. 3121-23	dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue
L. 3121-36 et R. 3121-28	Décision de dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne concernant une entreprise
R. 3122-7	Décision de suspension de la faculté de récupération pour certaines professions en cas de chômage extraordinaire et prolongé
L. 3132-14, L. 3132-16 R. 3132-9 et R. 3132-10	Dérogation au repos hebdomadaire (travail en continu et équipes de suppléance)
Durée du travail - Dispositions relevant du code rural	
R. 713-26 du code rural et de la pêche maritime	dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne concernant un secteur d'activité agricole, à l'exception des demandes à portée interdépartementale ou régionale
R. 713-28 du code rural et de la pêche maritime	dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne concernant une entreprise agricole
R. 713-32 du code rural et de la pêche maritime	Décision de dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail concernant soit une seule entreprise, soit les entreprises relevant d'un même type d'activités, à l'exception des demandes à portée régional ou interdépartementale
Accord d'intéressement ou de participation, règlement d'un plan d'épargne salariale	
L. 3313-3 et 4, L. 3332-9, D.3345-5 D. 3313-4, D. 3323-7 et D. 3332-6	Dépôt des accords d'intéressement et de participation et des plans d'épargne d'entreprise
L. 3345-2	Demande de retrait ou de modification de dispositions contraires aux dispositions légales dans un accord d'intéressement, d'un accord de participation ou d'un règlement d'épargne salariale
Négociation collective	
D. 2231-3 à 9	Enregistrement des conventions et accords collectifs de travail et des procès-verbaux de désaccord
Conseillers Prud'hommes	
L. 1441-32 et D 1441-78	Avis au Préfet sur la liste et la circonscription des bureaux de vote
Commission de conciliation	
R. 2522-14	Avis au préfet pour la nomination des membres des sections départementales de la commission régionale de conciliation
Santé et sécurité au travail	
L. 1242-6 et D. 1242-5 L. 1251-10 et D. 1251-2 L. 4154-1, D. 4154-3, D4154-6	Dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée ou un contrat de travail avec une entreprise de travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux

R. 4152-17	Local dédié à l'allaitement : autorisation de dépasser provisoirement le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis dans un même local
L. 4163-1 à 4 R. 4163-4 à 8 et D. 4163-1 à 3	Pénalité pour défaut d'accord ou à défaut, plan d'action sur la pénibilité, dans les entreprises de 50 salariés et plus assujetties : décision de non sanction, après mise en demeure
R. 4216-32	Dispense concernant l'aménagement des lieux de travail maître d'ouvrage
R. 4227-55	Prévention des risques d'incendie et d'explosion : dispense de l'autorité administrative à un établissement
R. 4462-30	Activités pyrotechniques : approbation des études de sécurité.
R. 4533-6 et R. 4533-7	Dérogation en matière de voie et réseaux divers pour certaines opérations de bâtiment ou de génie civil
L. 4721-1	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
L. 4741-11	Avis dans le cas d'adoption par le juge d'un plan de rétablissement des conditions de santé et de travail présenté par une entreprise
R 4228-8 et article 3 de l'arrêté du 23/07/1947	Dispense concernant la mise à disposition des douches journalières pour le personnel effectuant des travaux salissants
Contrats de génération	
L. 5121-13 et R. 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
L. 5121-9, 10, L.5121-12, R 5121-33 et 34	Pénalité pour défaut d'accord ou plan d'action sur le contrat de génération, dans les entreprises de 300 salariés et plus : décision de non sanction après mises en demeure.
L. 5121-15 et 16 R. 5121-37 et 38	Mise en demeure et observations relatives au document d'évaluation de l'accord ou du plan d'action
Alternance / Apprentissage	
L.6225-4 et R. 6225-9	Procédure de suspension en urgence des contrats d'apprentissage
L. 6225-5	Autorisation de reprise de l'exécution du contrat de travail après suspension du contrat d'apprentissage
L. 6225-6 et R 6225-11	Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis ou de jeunes titulaires de contrats d'insertion en alternance
Travail à domicile	
R. 7413-2	Demande de vérification de la comptabilité du donneur d'ouvrage
L. 7422-2 et R. 7422-2	Avis au Préfet sur la composition de la commission départementale compétente pour donner un avis sur les temps d'exécution
Mannequinat	
L. 7124-1 et R. 7124-4	Enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode. Instruction de la demande d'autorisation individuelle d'embauche d'un enfant de moins de 16 ans
Contribution spéciale pour l'emploi d'étranger sans titre de travail	
L. 8254-4, R. 8254-7 D. 8254-11	Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII et avis sur la possibilité de faire application de la règle de la solidarité financière du donneur d'ordre

Article 3 : Le directeur de l'unité départementale des Deux-Sèvres de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Fait à Niort, le 5 septembre 2016

Le directeur de l'unité départementale des Deux-Sèvres
de la direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes


Lionel LASCOMBES

